Envoyé en préfecture le 07/09/2026
Reçu en préfecture le 07/09/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20260903-70099-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE

SEANCE ORDINAIRE DU 03 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 03 septembre à 20 H 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Forges de Lanouée se sont réunis en salle du Conseil de la mairie de Lanouée, sur convocation en date du 20 août 2026 qui leur a été adressé le 20 août 2026 par voie dématérialisée par Mr André BRIEND, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie du site de Lanouée le 20 août 2026 et du site des Forges le 20 août 2026 et sur le site internet forgesdelanouee.fr le 12 juin 2026.

Conseillers présents : André BRIEND, Pascal NIZAN, Séverine LE BRETON, Hervé ANDRE, Mélina ALLAIRE, Alain CHEREL, Alain GIRAUD, Guilaine GARAUD, Edwige MESSAGER, Yves LE GUERN, Samuel BONO, Nicolas HENRIOT, Laëtitia PRETESEILLE, Jean-François ANDRE, Carole NUIXE, Frédérick BUSSY, Patrick POCARD, Yoann ROBIN, Sabine GUILLEMIN, Erwann MORVAN et Clément GELEBART.

Conseillers donnant pouvoir : Christelle CHAMAILLARD donnant pouvoir à Samuel BONO et Henriette LORAND donnant donnant pouvoir à Sabine GUILLEMIN.

Secrétaire de séance : Yoann ROBIN.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 21

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

OBJET : DELIBERATION N° 2026-09.03-09 – RENOVATION EGLISE ST PIERRE ES LIENS – PHASES 2 ET 3

- Présentation du résultat de l'appel d'offres auprès des entreprises

- Choix des entreprises et autorisation de signature des marchés

- Présentation du plan de financement prévisionnel

- Demande de subvention auprès des organismes financeurs

- Présentation de la nouvelle convention avec la Fondation du patrimoine et autorisation de signature

Rapporteur : André BRIEND

Envoyé en préfecture le 07/09/2026
Reçu en préfecture le 07/09/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20260903-70099-DE

Exposé

Monsieur le Maire rappelle que par délibération N° 2025-11-14-09 du 14 novembre 2025, le Conseil Municipal a décidé de réaliser la phase 3 des travaux en 2026 puis la phase 2 en 2027 en raison de nombreuses infiltrations d'eau à plusieurs endroits de l'église St Pierre es Liens, ce qui occasionne des dégradations importantes de la charpente, de la voûte de l'église ainsi que du mobilier.

Lors du lancement de l'appel d'offres par procédure adaptée, le Maître d'œuvre a prévu de lancer la phase 2 (tranche ferme) et la phase 3 (tranche optionnelle) comme détaillées ci-après au motif que les infiltrations concernent les deux tranches :

TRANCHE FERME	TRANCHE OPTIONNELLE
Partie Est Chapelle Sud, sacristie, ancienne chaufferie, chapelle Nord, fonds baptismaux et entrée contingüe, Chœur et partie Est de la Nef et du bas-côté Nord	Partie Ouest Partie Ouest de la Nef et du bas-côté Nord et porche Sud

L'appel d'offres a fait l'objet d'une publication dans Ouest France le 27 mai 2026 et sur le profil acheteur Mégalis Bretagne le 21 mai 2026.

L'architecte chargé de superviser les travaux, Mr Pierluigi PERICOLO, a analysé les offres reçues.
Ses conclusions de rapport d'analyse ont été communiquées aux Commissions communales Finances, MAPA et bâtiments le 31 août 2026 comme ci-dessous :

LOTS	CORPS D'ETAT	ENTREPRISES	TRANCHE FERME	TRANCHE OPTIONNELLE	TOTAL DES TRANCHES HT
01	Maçonnerie Pierre de taille	LEFEVRE 44980 Sainte Luce sur Loire	356 063.46 €	258 908.12 €	**614 971.58 €**
02	Charpente bois	ASSELIN 79102 Thouars	385 613.58 €	214 756.26 €	**600 369.84 €**
03	Couverture Zinguerie	COUVERTURE DE LOIRE 49260 Le Coudray Macouard	312 426.78 €	152 592.64 €	**465 019.42 €**
04	Menuiserie	CRUARD MENUISERIES 53360 Simplé	39 439.48 €	16 111.52 €	**55 551.00 €**
05	Vitraux	LES MAITRES VERRIERS RENNAIS 35360 Boisgervilly	29 090.02 €	14 553.95 €	**43 643.97 €**
06	Peinture	BEL ALIZÉE 49124 Le Plessis Grammoire	20 281.68 €	21 344.82 €	**41 626.50 €**
07	Electricité	DELESTRE INDUSTRIE 49280 La Séguinière	26 730.00 €	4 530.61 €	**31 260.61 €**
		TOTAL GENERAL HT	1 169 645.00 €	682 797.92 €	**1 852 442.92 €**
		TVA 20 %	233 929.00 €	136 559.59 €	**370 488.58 €**
		TOTAL GENERAL TTC	1 403 574.00 €	819 357.51 €	**2 222 931.50 €**

Envoyé en préfecture le 07/09/2026
Reçu en préfecture le 07/09/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20260903-70099-DE

Mr le Maire présente le nouveau plan de financement prévisionnel :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – PHASE 2 (tranche ferme)

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux	1 169 645 €	Subvention DRAC 25 % (hors travaux électriques)	285 844 €
Frais annonces légales	458 €	Subvention REGION 17.41 % (hors travaux électriques)	60 000 € (plafond)
		Subvention DEPARTEMENT 25 % sur un plafond de 750 000 € (hors travaux électriques)	187 500 €
		Autofinancement	636 759 €
TOTAL GENERAL	**1 170 103 €**	**TOTAL GENERAL**	**1 170 103 €**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL– PHASE 3 (tranche optionnelle)

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux	682 798 €	Subvention DRAC 25 % (hors travaux électriques)	188 574 €
Honoraires (taux de 3.423 %)	63 410 €	Subvention REGION 17.41 % (hors travaux électriques)	60 000 € (plafond)
Frais divers : Contrôle technique Mission SPS	 8 856 € 3 762 €	Subvention DEPARTEMENT 25 % sur un plafond de 750 000 € (hors travaux électriques)	187 500 €
		Autofinancement	322 752 €
TOTAL GENERAL	**758 826 €**	**TOTAL GENERAL**	**758 826 €**

Le Maire présente la nouvelle convention à passer avec la Fondation du patrimoine.

Envoyé en préfecture le 07/09/2026
Reçu en préfecture le 07/09/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20260903-70099-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE,

Après avoir pris connaissance de cette analyse,

Compte-tenu de la demande d'étude préalable de la convention modifiée de la Fondation du Patrimoine,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	21
DONNANT POUVOIRS	02
VOTANTS	23
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	23
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	23
CONTRE	00

Compte tenu de ces éléments,

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **CONFIRME** la réalisation des travaux de restauration de l'église St Pierre Es Liens
- **AUTORISE** le Maire ou son Représentant à signer les marchés publics à ces travaux listés ci-dessus
- **AUTORISE** le Maire ou son Représentant à signer les avenants éventuels relatifs à ces marchés dans la limite de 5 % du montant HT des travaux
- **ADOPTE** les plans de financement prévisionnels tels que présentés
- **DONNE POUVOIRS** au Maire ou son Représentant pour solliciter toutes les subventions possibles auprès des organismes financeurs susceptibles d'apporter une aide financière pour la réalisation de ces travaux
- **S'ENGAGE** à mettre en place des actions de valorisation.
- **DECIDE DE REPORTER** la validation de la convention modifiée proposée par la Fondation du patrimoine.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 08 septembre 2026

Le Maire,

André BRIEND

MAIRIE DE FORGES DE LANOUEE 56 (Morbihan)

Le secrétaire de séance,

Yoann ROBIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (2 place de la mairie – 56120 Forges de Lanouée) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale – 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication